

L'Agence européenne de l'environnement a publié des cartes d'exposition au bruit issues de la démarche de cartographie menée à l'échelon européen dans les Etats membres de l'Agence.

---



L'Agence européenne de l'environnement a publié des cartes d'exposition au bruit issues de la démarche de cartographie menée à l'échelon européen dans les Etats membres de l'Agence.

L'Agence européenne de l'environnement (AEE) a récemment mis en ligne une carte d'Europe de l'exposition au bruit basée sur des données nationales fournies par les Etats membres de l'Agence. Ces cartes informent sur le nombre de citoyens européens exposés aux nuisances sonores générées par le trafic routier, aérien, ferroviaire ainsi que par le bruit d'origine industrielle. Les données, qui proviennent de 19 des 32 pays membres de l'AEE, portent pour l'instant sur un total de 102 agglomérations européennes. Ce corpus de données sonores doit s'enrichir à mesure que les Etats membres vont satisfaire à leurs obligations de réaliser des cartes stratégiques du bruit dans l'environnement (conformément à la directive 2002/49/CE). Premier enseignement de ces cartes : dans les zones urbaines de plus de 250 000 habitants, près de la moitié de la population supporte des niveaux de bruit supérieurs à 55 dB Lden en raison du trafic routier. Ce qui amène à ce chiffre impressionnant de 41 millions d'Européens exposés, pour le seul trafic routier, à des niveaux sonores jugés nocifs pour la santé.

Dans son communiqué, l'AEE appelle les Etats membres à redoubler d'efforts dans la réalisation des cartes du bruit et rappelle que la pollution sonore a des conséquences graves pour la santé humaine, mais encore sous-estimées : l'exposition prolongée au bruit, même à de faibles niveaux sonores, peut provoquer de l'hypertension et des troubles du sommeil, particulièrement chez les enfants.

Source : Communiqué de l'AEE du 26 octobre 2009

Accéder à la [Carte de l'exposition au bruit en Europe](#)